

1. Definitions

In these Conditions:

"**Affiliate**" means, in relation to a party to the Contract, any person or entity controlling, controlled by or under common control with such party, for the time being;

"**Award Confirmation**" means confirmation of the award of a contract for the supply of Goods following a tender signed by the Supplier;

"**Chemicals**" means Goods consisting of chemical elements and their compounds, singular or in mixtures, in their natural state or obtained by any manufacturing process;

"**Company**" means **McBride SA** (Rue du Moulin Masure 6,7730 Estaimpuis, Belgium - BCE number : 0403.984.016 - RPM Hainaut Division Tournai) or if different the Affiliate shown on the Purchase Order;

"**Company Policy**" means the Company's Business Ethics Policy and the Company's Supplier Code of Conduct from time to time and such other corporate and/or ethical policies as the Company may from time to time notify to the Supplier;

"**Conditions**" means these Terms and Conditions of Purchase (Goods).

"**Contract**" means the contract between the Company and the Supplier comprising the Purchase Order and the Conditions; and, if the Goods will be supplied consequent upon a successful tender, the Award Confirmation;

"**Goods**" means the materials, equipments; products or services described in the Purchase Order or any goods which are supplied in substitution for or in addition to such goods subject to the Company's prior written consent;

"**Incoterms**" means the standardised set of international trade terms published in 2020 by the International Chamber of Commerce;

"**Insolvency Event**" means, in relation to a party, one or more of the following events:

(a) any steps are taken to enter into an arrangement or composition for the benefit of the party's creditors or it (or a nominee) convenes a meeting of creditors such steps to include without limitation steps pursuant to Part 26A of the Companies Act 2006;

(b) any steps are taken to appoint a liquidator, administrator, receiver or manager to a party or over any of a party's assets or undertaking such steps to include without limitation steps taken to obtain a moratorium under Part A1 of the Insolvency Act 1986;

(c) circumstances arise which entitle the Court or a creditor to appoint a receiver or manager of any of a party's assets or undertaking or to make a winding up order in respect of a party;

(d) it suffers any distress or execution to be levied on any of its assets or becomes unable to pay its debts as and when they become due; or

(e) analogous proceedings or events to those specified in (a) to (d) above are instituted or occur in the jurisdiction to which that party is subject;

"**Intellectual Property Rights**" means patents, trade marks, copyright, designs, database rights, confidential information, know how, business methods, data and trade secrets and all other intellectual property rights, in each case whether registered or not and whether subsisting or pending at any time in any part of the world;

"**Purchase Order**" means the written order placed by the Company for the supply of Goods on the Company's official order form or otherwise;

"**Specification**" means the technical or other requirements (if any) for the Goods contained or referred to in the Purchase Order;

"**Supplier**" means the person, firm or company with whom the Purchase Order is placed.

2. General

2.1 No verbal order by the Company shall be binding on the Company. These Conditions form an integral part of all Contracts between the Supplier and the Company effective from the version date below. These Conditions shall apply if and to the extent that no other terms have been explicitly agreed in writing between the Company and the Supplier and signed on their behalf by the Company's and Supplier's authorised representatives and dated. The terms of business of the Supplier shall only apply if the Company has explicitly accepted them in writing signed and dated by a duly authorised representative of the Company. Therefore, any reference in correspondence to the Supplier's terms of business shall not constitute the Company's acceptance of the applicability to the Contract of the Supplier's terms of business. The Supplier's terms of business shall also not apply if

1. Définitions

Dans les présentes Conditions :

« **Affilié** » désigne, à l'égard d'une partie au Contrat, toute personne ou entité contrôlant ladite partie, contrôlée par ladite partie ou sous un contrôle commun avec ladite partie à l'époque considérée.

« **Confirmation d'attribution** » : confirmation de l'attribution d'un contrat pour la fourniture de biens à la suite d'un appel d'offres signé par le Fournisseur ;

« **Produits chimiques** » désigne les Marchandises constituées d'éléments chimiques et de leurs composés, simples ou en mélange, à l'état naturel ou obtenus par tout procédé de fabrication.

« **Société** » désigne **McBride SA** (Rue du Moulin Masure 6,7730 Estaimpuis, Belgium - BCE number : 0403.984.016 - RPM Hainaut Division Tournai) ou, s'il est différent, l'Affilié indiqué sur le Bon de commande

« **Politique de la Société** » désigne la politique d'éthique commerciale de la Société et le code de conduite des fournisseurs de la Société en vigueur à l'époque considérée et toute autre politique d'entreprise et/ou tout autre code éthique que la Société pourra notifier quand bon lui semblera au Fournisseur.

« **Conditions** » désigne les présentes Conditions d'achat.

« **Contrat** » désigne le contrat entre la Société et le Fournisseur, comprenant le Bon de commande et les Conditions.

« **Marchandises** » désigne les matériaux, équipements, biens ou services annexes décrits dans le Bon de commande ou toutes les marchandises qui sont fournies en remplacement ou en complément de celles-ci sous réserve du consentement préalable et écrit de la Société

« **Incoterms** » désigne l'ensemble normalisé de règles commerciales internationales publié en 2020 par la Chambre de commerce internationale.

« **Cas d'insolvabilité** » désigne, à l'égard d'une partie, une ou plusieurs des situations suivantes : a) des démarches sont engagées pour conclure un arrangement ou un accord en faveur des créanciers de la partie ou celle-ci (ou un mandataire) convoque une assemblée des créanciers incluant, sans limitation, les mesures conformément à la partie 26A de la Loi sur les sociétés de 2006 ; b) des démarches sont engagées pour faire désigner un liquidateur, un administrateur ou un syndic pour une partie ou pour tout ou partie des actifs ou de l'entreprise d'une partie y compris, sans s'y limiter, les mesures prises pour obtenir un moratoire en vertu de la partie A1 de la loi sur l'insolvabilité de 1986; c) il survient des circonstances autorisant un tribunal ou un créancier à désigner un syndic ou un administrateur de tout ou partie des actifs ou de l'entreprise d'une partie ou à rendre une ordonnance de liquidation à l'égard d'une partie ; d) ladite partie subit une saisie ou une exécution forcée sur l'un de ses actifs ou se trouve dans l'incapacité de payer ses dettes à leur échéance ; e) des procédures analogues à celles visées aux points a) à d) ci-dessus sont engagées ou des situations analogues à celles visées aux points a) à d) ci-dessus se produisent dans le pays dont ladite partie relève.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne les brevets, marques, droits d'auteur, créations, droits sur les bases de données, informations confidentielles, savoir-faire, méthodes commerciales, données et secrets commerciaux ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle, que lesdits droits soient déjà applicables ou qu'ils soient en instance de reconnaissance à une date quelconque et dans n'importe quelle région du monde.

« **Bon de commande** » désigne la commande écrite passée par la Société pour la fourniture de Marchandises sur un bon de commande officiel de la Société ou de toute autre manière.

« **Spécifications** » désigne les exigences techniques ou autres (le cas échéant) applicables aux Marchandises mentionnées ou visées dans le Bon de commande.

« **Fournisseur** » désigne la personne physique ou morale à laquelle la commande est passée.

2. Généralités

2.1 Aucune commande verbale de la Société ne liera la Société. Les présentes Conditions font partie intégrante de tous les Contrats entre le Fournisseur et la Société en vigueur à compter de la date de version ci-dessous. Les présentes Conditions s'appliqueront si et dans la mesure où aucune autre condition n'a été explicitement convenue par écrit entre la Société et le Fournisseur et signée en leur nom par les représentants autorisés de la Société et du Fournisseur et datée. Les conditions générales du Fournisseur ne s'appliqueront que si la Société les a explicitement acceptées par écrit, signées et datées par un représentant dûment autorisé de la Société. Par conséquent, toute référence en correspondance aux conditions commerciales du Fournisseur ne constitue pas l'acceptation par la Société de l'applicabilité au Contrat des conditions commerciales du Fournisseur. Les conditions commerciales du Fournisseur ne s'appliqueront pas non plus si la

the Company should accept any Goods in the knowledge that the Supplier has purported to deliver them on its own terms of business.

2.2 The Contract contains the entire understanding between the Company and the Supplier and supersedes all previous agreements in respect of the subject matter of the Purchase Order. Any concession made or latitude allowed by the Company to the Supplier shall not affect the strict rights of the Company under the Contract.

2.3 If any provision of the Contract is held to be illegal, invalid or unenforceable (in whole or in part) the parties intend that the legality, validity and enforceability of the remainder of the Contract shall not be affected. No variation to the Contract shall be binding unless expressly agreed in writing by an authorised signatory of the Company.

3. Purchase Order and Acceptance

Each Purchase Order constitutes an offer on the part of the Company which is conditional upon the acceptance by the Supplier of these Conditions. Acceptance of the offer must either be in writing or email by the Supplier or by actual execution of the order contained in the Purchase Order. Any supply of Goods by the Supplier shall be proof of the Supplier's acceptance of the Conditions without reservation. Until such acceptance is communicated to and received by the Company there shall be no contract and the offer may be revoked either verbally or in writing and on such revocation no liability shall attach to the Company.

4. Method of Invoicing

All invoices, advice notes, labels and other communication relating to the Goods must bear the order number quoted overleaf and the Company shall not be required to take delivery of any such Goods not so marked, nor to accept any liability therefor. The Company cannot guarantee that administrative delays will not occur if the invoices are not so marked.

5. Quality and Defects

5.1 All Goods supplied shall be subject to the Company's approval and must meet the Specification and any other requirements as to quantity, quality, standard or description or otherwise made by the Company or any Governmental or other official body and whether contained in any legislation or otherwise, and all such Goods must conform to any sample thereof agreed with the Company and be fit for purpose and free from defects in materials and workmanship.

5.2 The Supplier warrants that it has good title to the Goods and all the necessary permissions, licences and authorities from third parties that it requires to manufacture and supply the Goods and enable the Company to use and/or sell the Goods.

5.3 The Supplier shall ensure that the Goods comply with all applicable statutory and regulatory requirements relating to the manufacture, labelling, packaging, storage, handling and delivery of the Goods. The Supplier shall also ensure that the Goods comply with all safety and health provisions as prescribed by European regulations and, in particular, with the applicable minimum safety and health requirements for the use of work equipment.

5.4 The Supplier shall ensure that at all times it has and maintains all the licences, permissions, authorisations, consents and permits that it needs to carry out its obligations under the Contract.

5.5 The Supplier warrants that:

(a) all Chemicals supplied (whether as raw materials, or in finished products or intermediaries, or in articles shall be in compliance with relevant law (including but without limitation to the Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals ('REACH') Regulation and the Classification, Labelling and Packaging ('CLP') Regulation) and the latest raw material and perfume policies of the Company.

(b) where required under REACH, all chemicals have been pre-registered and/or registered by all relevant parties in the supply chain.

(c) it shall immediately notify the Company in writing of any likely or established Substances of Very High Concern ('SVHC') identified in the REACH Candidate list for Authorisation, in concentrations greater than 0.1% weight by weight in Chemicals and/or packaging materials supplied, whether present intentionally or as an impurity.

(d) All packaging materials supplied (whether as raw materials, finished goods or for primary, secondary, tertiary or transportation use) shall be in compliance to applicable legislation (including but without limitation to the Packaging and Packaging Waste Directive).

Société doit accepter des Marchandises en sachant que le Fournisseur a prétendu les livrer selon ses propres conditions commerciales.

2.2 Sauf avis contraire dûment notifié, le Contrat contient l'intégralité de l'accord entre la Société et le Fournisseur et se substitue à tous les accords antérieurs concernant l'objet du Bon de Commande. Aucune concession ou tolérance accordée par la Société au Fournisseur ne saurait remettre en cause la stricte application des droits de la Société en application du Contrat.

2.3 Si une disposition du Contrat est jugée illégale, invalide ou inopposable (en tout ou partie), les parties entendent que la légalité, la validité et l'opposabilité du reste du Contrat n'en soient pas affectées. Aucune modification du Contrat n'est opposable si elle n'est pas expressément acceptée par écrit par un signataire autorisé de la Société.

3. Bon de commande et acceptation

Chaque Bon de commande constitue une offre de la part de la Société qui est conditionnée à l'acceptation par le Fournisseur des conditions d'achat de la Société définies aux présentes. L'acceptation de l'offre résulte soit d'un écrit ou courrier électronique du Fournisseur, soit de l'exécution effective de la commande figurant dans le Bon de commande. Jusqu'à ce qu'une telle acceptation soit communiquée à la Société ou reçue par la Société, l'offre peut être révoquée verbalement ou par écrit, sans qu'une telle révocation n'engage la responsabilité de la Société.

4. Mode de facturation

L'ensemble des factures, avis, étiquettes et autres communications relatifs aux Marchandises doivent porter le numéro de commande indiqué au verso et, si de telles Marchandises ne sont pas marquées de cette façon, la Société n'est pas tenue d'en prendre livraison, ni d'accepter une quelconque responsabilité pour lesdites Marchandises. La Société ne peut pas garantir que des retards administratifs ne se produiront pas si les factures ne sont pas marquées de la sorte.

5. Qualité et défauts

5.1 Toutes les Marchandises fournies doivent être soumises à l'approbation de la Société et doivent répondre aux spécifications et autres exigences, concernant la quantité, la qualité, les normes ou leur description ou autres, définies par la Société ou par toute instance administrative ou autre instance officielle, que lesdites exigences soient définies dans une législation quelconque ou d'une autre manière. Toutes lesdites Marchandises doivent également être conformes à tout échantillon de celles-ci convenu avec la Société, être adaptées à leur destination et être exemptes de défauts de matériaux et de fabrication.

5.2 Le Fournisseur garantit qu'il a un titre de propriété valable sur les Marchandises et qu'il dispose de l'ensemble des autorisations, licences et droits dont l'obtention auprès de tiers est nécessaire pour fabriquer et fournir les Marchandises et autoriser à la Société à utiliser et/ou à vendre les Marchandises.

5.3 Le Fournisseur doit s'assurer que les Marchandises sont conformes à toutes les exigences légales et réglementaires applicables relatives à la fabrication, l'étiquetage, l'emballage, le stockage, la manutention et la livraison des Marchandises. Le Fournisseur doit également s'assurer que les Marchandises sont conformes à toutes les dispositions de sécurité et de santé prescrites par la réglementation européenne et, en particulier, aux exigences minimales de sécurité et de santé applicables pour l'utilisation des équipements de travail.

5.4 Le Fournisseur doit s'assurer qu'il possède et conserve à tout moment toutes les licences, autorisations, consentements et permis dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations en vertu du Contrat.

5.5 Le Fournisseur garantit :

a) que tous les Produits chimiques fournis (que ce soit sous forme de matières premières, dans des produits finis ou intermédiaires ou dans des articles) sont conformes au droit applicable (y compris, entre autres, au règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) et au règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (« CLP »)) et aux dernières versions en vigueur des politiques de la Société concernant les matières premières et les parfums ;

b) que, lorsque le règlement REACH l'exige, toutes les substances chimiques ont été préenregistrées et/ou enregistrées par toutes les parties concernées dans la chaîne d'approvisionnement.

c) qu'il notifiera immédiatement par écrit à la Société toute substance extrêmement préoccupante, probable ou établie, identifiée en vue d'une éventuelle inclusion dans la procédure d'autorisation de REACH, à des concentrations supérieures à 0,1 % masse/masse dans les Produits chimiques et/ou les matériaux d'emballage fournis, qu'elle soit présente intentionnellement ou en tant qu'impureté.

(e) the total heavy metal content of noxious/hazardous substances in each packaging material supplied does not exceed 0.01% weight by weight and does not contain substances that are intentionally released under normal or foreseeable conditions of use.

(f) it shall immediately notify the Company without delay if new information becomes available that may result in the supplied Chemicals' and/or packaging materials' non-compliance with the Company's policies and/or these terms, and such notification shall be accompanied by a suitable action plan for continuity of supply.

(g) Under the CLP Regulations, with effect from 1 January 2021, the Supplier is responsible for the submission of prescribed information to national poison centres in the states within the European Economic Area (EEA), and in the UK, where it places hazardous mixtures on the market for consumer or professional use, and for the assignment of an associated UFI Code. Where required to do so by the CLP Regulations, the Supplier shall generate a UFI Code and print the UFI Code onto the relevant products or its inner packaging. The Supplier shall be free to determine the method by which the UFI Code is printed onto each relevant product and shall inform the Company of the technique used.

5.6 To the extent that the Supplier may deem it necessary or appropriate to introduce any changes to the Specification of the Goods or any part of the Goods, such changes must be drawn to the specific attention of and be agreed in writing by the Company in advance of introducing such changes.

5.7 The Supplier shall take all necessary steps from time to time to provide the Company in writing with such information as is necessary relating to the use for which the Goods are designed and regarding any conditions necessary to ensure that they will be safe and without risk to health when properly handled, stored, transported and used.

5.8 The Supplier shall when requested by the Company provide drawings and technical data to the Company for approval and/or record purposes. Any such approval shall not imply that the Company has checked or is responsible for the accuracy of any drawings or technical data other than its own.

5.9 Any person authorised by the Company shall be entitled, subject to reasonable notice, to inspect the Goods at any reasonable time at the Supplier's works or at the works of any sub contractor or agent of the Supplier, but in no case shall such inspection relieve the Supplier of any liabilities hereunder.

5.10 The Company reserves the right to reject any Goods which are faulty or do not conform to the quantity, quality, standard or description as specified in the Purchase Order or as required by any statutory requirement. The Company may (at its sole option) return the rejected Goods at the Supplier's risk and expense or arrange for the rejected Goods to be destroyed at the Supplier's expense and the Company may require the Supplier to supply replacement Goods (at the Supplier's expense) to the Company within a specified time period. In addition, the Company may recover from the Supplier any additional expenditure reasonably incurred by the Company in obtaining replacement Goods from an alternative supplier. For the avoidance of doubt, any acceptance of any defective Goods by the Company shall not relieve the Supplier of its obligations and liabilities hereunder and shall be without prejudice to any other rights and remedies the Company may have hereunder. All such rights are without prejudice to the Company's right to claim such damages as may have been incurred as a result of or in connection with the Supplier's breach or breaches of the Contract or to terminate the Contract in whole or in part immediately upon giving written notice to the Supplier.

5.11 The Company reserves the right to submit the Goods to an independent, recognised expert for examination and testing as to quantity, quality or otherwise and the report on such queries shall be binding on both parties.

5.12 The Supplier shall give all notices legally required and pay all fees legally payable in connection with the Goods.

5.13 The Supplier shall be deemed to have visited the Company's premises and satisfied itself as to the local conditions and all such other factors as may affect its performance of the Contract.

5.14 Except where specified to the contrary the Supplier shall provide all labour, tools, plant, equipment and materials for the proper and workmanlike performance of the Contract. All materials shall be new and of appropriate quality.

d) que tous les matériaux d'emballage fournis (qu'il s'agisse de matières premières, de produits finis ou d'une utilisation primaire, secondaire, tertiaire ou dans le cadre du transport) sont conformes à la législation applicable (y compris, entre autres, à la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages).

e) que la teneur totale en métaux lourds des substances nocives/dangereuses dans chaque matériau d'emballage fourni n'excède pas 0,01 % masse/masse et ne contient pas de substances qui soient rejetées intentionnellement dans des conditions normales ou prévisibles d'utilisation.

f) qu'il informera la Société sans délai si de nouvelles informations susceptibles d'entraîner le non-respect des politiques de la Société et/ou des présentes conditions par les Produits chimiques et/ou les matériaux d'emballage fournis deviennent disponibles et qu'une telle notification sera accompagnée d'un plan d'action approprié pour assurer la continuité de l'approvisionnement.

(g) En vertu de la réglementation CLP, le Fournisseur est responsable de la soumission des informations prescrites aux centres antipoison nationaux dans les États de l'Espace économique européen (EEE) et au Royaume-Uni, où il place des substances dangereuses mélanges sur le marché pour un usage consommateur ou professionnel, et pour l'attribution d'un code UFI associé. Lorsque la réglementation CLP l'exige, le Fournisseur doit générer un code UFI et imprimer le code UFI sur les Produits concernés ou sur son emballage intérieur. Le Fournisseur sera libre de déterminer le mode d'impression du Code UFI sur chaque Produit concerné et informera la Société de la technique utilisée.

5.6 Dans la mesure où le Fournisseur peut juger nécessaire ou approprié d'introduire des modifications aux Spécifications de tout ou partie des Marchandises, ces modifications doivent être portées spécialement à l'attention de la Société et être acceptées par écrit par celle-ci avant que lesdites modifications ne soient appliquées.

5.7 Le Fournisseur prend, chaque fois qu'il y a lieu, toutes les mesures nécessaires pour fournir par écrit à la Société les informations nécessaires concernant l'utilisation pour laquelle les Marchandises sont conçues et concernant toutes les conditions nécessaires pour garantir qu'elles soient sûres et sans risque pour la santé dès lors qu'elles sont manipulées, stockées, transportées et utilisées correctement.

5.8 À la demande de la Société, le Fournisseur lui communique des dessins et données techniques pour approbation et/ou archivage. Une telle approbation n'implique pas que la Société ait vérifié l'exactitude des dessins ou données techniques autres que les siens ou qu'elle en assume la responsabilité.

5.9 Toute personne autorisée par la Société est en droit, moyennant un préavis raisonnable, d'inspecter les Marchandises à tout moment raisonnable dans les locaux du Fournisseur ou dans les locaux de tout sous-traitant ou agent du Fournisseur, mais en aucun cas une telle inspection ne saurait exonérer le Fournisseur de ses responsabilités au titre des présentes.

5.10 La Société se réserve le droit de rejeter toutes Marchandises défectueuses ou non conformes à la quantité, à la qualité, aux normes ou à la description stipulées dans le Bon de commande ou exigées par toute disposition légale. La Société peut (à son entière discrétion) retourner les Marchandises rejetées aux risques et frais du Fournisseur ou faire détruire les Marchandises rejetées aux frais du Fournisseur et la Société peut exiger du Fournisseur qu'il lui fournisse (à ses frais) des Marchandises de remplacement dans un délai déterminé. En outre, la Société peut réclamer au Fournisseur le remboursement de toute dépense supplémentaire raisonnablement exposée par la Société pour obtenir des Marchandises de remplacement auprès d'un autre fournisseur. Afin de lever toute ambiguïté, l'acceptation de Marchandises par la Société qui s'avèreraient défectueuses ne saurait en aucun cas exonérer le Fournisseur de ses obligations et responsabilités au titre des présentes, ni ne saurait remettre en cause les autres droits et recours dont la Société peut disposer en vertu des présentes. L'ensemble des droits susmentionnés s'entendent sans préjudice du droit de la Société de réclamer l'indemnisation des dommages éventuellement subis en liaison avec la ou les violations du Contrat par le Fournisseur ou de résilier le Contrat en tout ou partie avec effet immédiat par une notification écrite au Fournisseur.

5.11 La Société se réserve le droit de soumettre les Marchandises à un expert indépendant reconnu afin qu'il les examine et en vérifie la quantité, la qualité ou d'autres caractéristiques, le rapport dudit expert sur ces questions étant alors opposable aux deux parties.

5.12 Le Fournisseur procède à toutes les notifications légalement requises et paie tous les frais légalement exigibles en liaison avec les Marchandises.

5.13 Le Fournisseur est réputé avoir visité les locaux de la Société et s'être assuré des conditions locales et de tous les autres facteurs susceptibles d'influer sur l'exécution du Contrat.

5.14 Sauf disposition contraire, le Fournisseur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, des outils, installations, équipements et matériaux nécessaires à la bonne exécution du Contrat dans le respect des règles de l'art. Tous les matériaux doivent être neufs et de qualité appropriée.

5.15 The Supplier shall be liable for all loss or damage to the Company's premises including any materials either brought on site by the Supplier or obtained by the Company including, but without limitation, theft, damage by the elements and fire and shall unless the Company otherwise directs in writing promptly make good all such loss and/or damage to the Company's satisfaction.

5.16 During the period of twelve months from the date of delivery or in the case of plant after the date of commissioning or completion of the same (whichever is the later) the Supplier shall, with all possible speed and without cost to the Company, replace, repair or make good the Goods or any part thereof found to be defective whether due to faulty materials, design (other than designs specified by the Company) or through any act or omission of the Supplier. Without limitation the Supplier shall reimburse any transportation and other charges incurred by the Company in effecting such replacement or repair at the point of use.

6. Representations

6.1 Any representations made concerning the Contract by or on behalf of the Supplier shall be incorporated in the Contract as warranties.

6.2 The Supplier warrants it is the manufacturer or importer of the Goods or has provided to the Company full details of the manufacturer or importer (as the case may be).

6.3 Where the Supplier acts as the importer of the Goods, the Supplier shall be solely responsible for and shall be held liable to the Company for the actions of the original manufacturer of the Goods. For the avoidance of doubt, the act of importing will not relieve the Supplier from its obligations hereunder.

7. Indemnity

7.1 The Supplier shall indemnify the Company and keep the Company fully and effectively indemnified and hold the Company harmless from and against all actions, suits, claims, demands, direct, indirect or consequential liabilities (including loss of profits, loss of business, depletion of goodwill and similar losses), liabilities, costs, charges, damage, losses and expenses including legal and other professional fees and expenses (including without limitation relating to public and product liability) suffered or incurred by the Company and/or for which it may be liable to any third party due to, arising from or in connection with:

(a) the negligent or wilful acts or omissions of the Supplier, or its agents, or sub-contractors in manufacturing and supplying the Goods;

(b) the direct or indirect breach of any provision of the Contract by the Supplier or its agents, employees, officers, subsidiaries, associated companies, contractors or sub-contractors;

(c) any actual infringement or alleged infringement anywhere in the world of any Intellectual Property Rights and/or any misuse or alleged misuse of any confidential information, in respect of any of the Goods or their use by the Company or any person claiming through the Company unless such infringement has occurred directly as a result of any Specification supplied by the Company.

7.2 The Supplier shall take out and at all times maintain adequate insurance with a reputable insurer having regard to its obligations and liabilities under the Contract and will on demand produce to the Company satisfactory evidence that such insurance is in force. The Supplier shall do nothing to invalidate any of the policies maintained in force in accordance with this Condition 7. Unless otherwise specified in writing by the Company, the following minimum levels of insurance shall be maintained:

(a) product liability insurance cover to the value of £10,000,000 (ten million), or the equivalent in euros, for the Goods per occurrence and unlimited in respect of the number of occurrences covered by such insurance during any one insurance period;

(b) public liability insurance including cover for bodily injury and property damage arising in connection with the Contract, including as a result of the acts or omissions of the Supplier or its agents, employees, Affiliates, contractors or sub-contractors for an insured amount of not less than £10,000,000 (ten million), or the equivalent in euros, per occurrence and unlimited in respect of the number of occurrences covered by such insurance during any one insurance period;

(c) employer's liability insurance as required by relevant law, including cover for legal liability to make payment in respect of death, personal injury and/or disability of employees and with limits of at least £10,000,000 (ten million), or the equivalent in euros, per occurrence and unlimited in respect

5.15 Le Fournisseur est responsable de toute perte ou tout dommage aux locaux de la Société, y compris à tout matériel apporté sur place par le Fournisseur ou obtenu par la Société, notamment, entre autres, en cas de vol, de dommages causés par les éléments et le feu. Sauf instructions écrites contraires de la Société, le Fournisseur est tenu de réparer dans les meilleurs délais l'ensemble de tels pertes et/ou dommages d'une manière satisfaisante pour la Société.

5.16 Pendant une période de douze mois à compter de la date de livraison ou, dans le cas d'une usine, à compter de la date de mise en service ou d'achèvement de celle-ci (la dernière de ces dates devant être retenue), le Fournisseur est tenu, avec toute la célérité possible et sans frais pour la Société, de remplacer ou réparer les Marchandises ou toute partie de celles-ci se révélant défectueuses, que ce soit en raison de matériaux défectueux, d'une conception défectueuse (en dehors des conceptions stipulées par la Société) ou de tout acte ou omission du Fournisseur. Le Fournisseur remboursera, sans limitation, tous les frais de transport et autres frais exposés par la Société pour procéder à un tel remplacement ou à une telle réparation sur le lieu d'utilisation.

6. Déclarations

6.1 Toutes les déclarations formulées par le Fournisseur ou en son nom concernant le Contrat sont intégrées dans le Contrat à titre de garanties.

6.2 Le Fournisseur garantit qu'il est le fabricant ou l'importateur des Marchandises ou qu'il a fourni à la Société toutes les coordonnées du fabricant ou de l'importateur (selon le cas).

6.3 Lorsque le Fournisseur opère en tant qu'importateur des Marchandises, il est seul responsable envers la Société des actes du fabricant initial des Marchandises. Afin de lever toute ambiguïté, l'opération d'importation n'exonère pas le Fournisseur de ses obligations au titre des présentes.

7. Indemnisation

7.1 Le Fournisseur doit indemniser intégralement la Société et l'exonérer de toute responsabilité pour toute action, procédure, réclamation, demande, responsabilité directe, indirecte ou consécutive (y compris pour perte de bénéfices, perte d'activité, dépréciation du fonds de commerce et pertes similaires) et pour tous coûts, charges, dommages, pertes et dépenses, y compris les honoraires d'avocats et autres frais et honoraires professionnels (y compris, entre autres, ceux liés à la responsabilité civile et à la responsabilité du fait des produits) subis ou exposés par la Société et/ou dont elle pourrait être tenue pour responsable vis-à-vis de tout tiers dès lors qu'ils sont liés :

a) à des actes ou omissions par négligence ou intentionnels du Fournisseur, de ses agents ou sous-traitants dans la fabrication et la fourniture des Marchandises ;

b) à la violation directe ou indirecte de toute disposition du Contrat par le Fournisseur ou ses agents, employés, cadres, filiales, sociétés associées, prestataires ou sous-traitants ;

c) à toute violation effective ou alléguée, n'importe où dans le monde, de tous Droits de propriété intellectuelle ou à tout abus effectif ou allégué de toute information confidentielle se rapportant à l'une quelconque des Marchandises ou à leur utilisation par la Société ou qu'ils sont liés à l'invocation par toute personne d'une telle violation ou d'un tel abus par l'intermédiaire de la Société, à moins qu'une telle violation ne soit directement imputable à des Spécifications fournies par la Société.

7.2 Le Fournisseur souscrit auprès d'un assureur de bonne réputation et conserve en permanence une assurance adéquate compte tenu de ses obligations et responsabilités au titre du Contrat. Sur demande, il fournit à la Société un justificatif satisfaisant attestant qu'une telle assurance est en vigueur. Le Fournisseur s'abstient de tout ce qui pourrait invalider les polices d'assurance en vigueur conformément au présent article 7. Sauf indication contraire écrite de la Société, les niveaux minimaux d'assurance suivants doivent être en permanence applicables :

a) une garantie de la responsabilité civile du fait des produits d'un montant de 10 000 000 (dix millions) de livres sterling (ou la somme équivalente en Euros à la date du Contrat) pour les Marchandises par sinistre et pour un nombre illimité de sinistres au cours d'une période d'assurance ;

b) une assurance responsabilité civile comprenant une garantie pour les dommages corporels et matériels survenant en relation avec le Contrat, y compris à la suite des actes ou omissions du Fournisseur ou de ses agents, employés, Affiliés, prestataires ou sous-traitants, pour un montant assuré d'au moins 10 000 000 (dix millions) de livres sterling (ou la somme équivalente en Euros à la date du Contrat) par sinistre et pour un nombre illimité de sinistres au cours d'une période d'assurance ;

c) une assurance responsabilité civile de l'employeur, telle qu'exigée par le droit applicable, y compris la garantie de la responsabilité civile en cas de décès, de dommages corporels et/ou d'invalidité des employés, avec des limites d'au moins 10 000 000 (dix millions) de livres sterling (ou la somme équivalente en Euros à la date du Contrat) par sinistre et pour un nombre illimité de sinistres au cours d'une période d'assurance ;

of the number of occurrences covered by such insurance during any one insurance period; or

(d) insurance cover comparable to the types of insurance specified in (a) to (c) above, which are recognised by insurance companies situated in the jurisdiction in which the Supplier is located as being so comparable and which are also acceptable to the Company's insurance providers.

7.3 Where relevant, when on the Company's premises the Supplier has the obligation to, and shall before any work commences, obtain, and subsequently comply with the Company's health, safety and other regulations and shall at all times avoid hindrance to the activities of the Company and to the work of other contractors employed by the Company.

7.4 Where relevant, when on the Company's premises the Supplier shall carry out work in conformity with such laws, regulations, bye-laws and requirements of local, central and other authorities as apply to the site and if it appears that the specifications or the drawings infringe any such laws, regulations, bye-laws and requirements the Supplier shall immediately inform the Company.

8. Delivery and Risk

8.1 Time shall be of the essence in relation to the supply of Goods under these Conditions. Where a date or period is specified for delivery the Supplier shall make delivery on that date or within that period in the manner specified by the Company and the Supplier shall comply with all delivery instructions of the Company in connection therewith. All Goods shall be properly packed and secured in such a manner as to reach their destination in good condition and fit for purpose and shall be marked with the order number quoted on the Purchase Order and the Company shall not be required to take delivery of any such goods not so packed, secured or marked nor to accept any liability therefor.

8.2 If the Goods are to be delivered by instalments, the Contract shall be treated as a single contract and not severable. The Supplier may only make delivery of Goods by instalments with the prior written consent of the Company.

8.3 Save as may otherwise be agreed in writing by the Company, the Supplier shall obtain customs clearances for the Goods and comply with all other laws and regulations in respect of the exportation and importation of the Goods.

8.4 If the Goods or any part thereof are not delivered within the time or times specified in the order the Company shall be entitled to refuse to accept delivery in respect of the Goods not so delivered and to return any other Goods already delivered under the Contract which cannot be effectively and commercially used by reason of the non-delivery of any part of the Goods. The return of such Goods to the Supplier shall be at the Supplier's risk and expense and the Company may recover from the Supplier any additional expenditure reasonably incurred by the Company in obtaining other goods in replacement.

8.5 Any delay arising as a result of any cause whatsoever beyond the control of the Company (including strikes, lock outs, fire explosion, shortage of other supplies, delay in delivery of materials by other suppliers, state of war, civil strife or sabotage) shall entitle the Company to defer the date of delivery or to cancel the order, but in no case shall the Company be liable to the Supplier for such action taken under the provisions of this Condition.

8.6 Risk in the Goods shall only pass in accordance with the relevant terms of the Incoterm stated on the Purchase Order or if not stated, the risk in the Goods shall pass when the Goods are delivered at the Company's premises irrespective of the arrangements made for shipping, transport or payment and except where unloading is carried out under the sole supervision of the Company the Supplier shall be liable for any damage caused to the Goods in unloading at the Company's premises.

8.7 Any part delivery of an order shall be regarded as part of a single delivery, but the risk shall not pass until all the Goods have been delivered. Acceptance of one such instalment delivery shall not be acceptance of the whole order. The Supplier shall not be entitled to reserve the right to dispose of the Goods.

8.8 Any costs incurred by the Supplier in storing the Goods prior to delivery shall be the sole responsibility of the Supplier, unless specifically agreed with the Company and subject to the issue of an additional Purchase Order.

8.9 Save as may otherwise be agreed in writing by the Company, the Company shall not be required to pay for or return cases, skillets, drums, packaging, pallets or containers of any description whatsoever used for packing the Goods whether or not re-usable.

d) ou des garanties d'assurance comparables aux types d'assurance visés aux points a) à c) ci-dessus, reconnues par les compagnies d'assurance situées dans le pays où le Fournisseur est établi comme étant effectivement comparables auxdits types d'assurance et également acceptables pour les assureurs de la Société.

7.3 Le cas échéant, lorsque le Fournisseur se trouve dans les locaux de la Société, il a l'obligation, avant de commencer tous travaux, d'obtenir et ensuite de se conformer à l'ensemble des Politiques de la Société en matière de santé, de sécurité et autres, et doit en toute circonstance éviter de gêner les activités de la Société et le travail des autres prestataires auxquels la Société a recours.

7.4 Le cas échéant, lorsque le Fournisseur se trouve dans les locaux de la Société, il doit réaliser son travail conformément aux lois, règlements, arrêtés et exigences des autorités locales, centrales et autres applicables au site. S'il apparaît que les spécifications ou les dessins enfreignent lesdits lois, règlements, arrêtés ou exigences, le Fournisseur doit immédiatement en informer la Société.

8. Livraison et risque

8.1 Les délais sont un facteur essentiel à l'égard de la fourniture de Marchandises dans le cadre des présentes Conditions. Lorsqu'une date ou un délai est stipulé pour la livraison, le Fournisseur doit effectuer la livraison à ladite date ou dans ledit délai de la manière stipulée par la Société et le Fournisseur doit se conformer à toutes les instructions de livraison de la Société à cet égard. Toutes les Marchandises doivent être correctement emballées et protégées, de manière à parvenir à leur destination en bon état et adaptées à l'usage prévu et doivent être marquées avec le numéro de commande indiqué sur le Bon de commande. La Société n'est pas tenue de prendre livraison des Marchandises qui ne sont pas emballées, protégées ou marquées de cette manière, ni d'en accepter la responsabilité.

8.2 Si les Marchandises doivent être livrées par tranches, le Contrat est traité comme un seul Contrat, non divisible. Le Fournisseur ne peut procéder à la livraison de Marchandises par tranches qu'avec le consentement préalable et écrit de la Société.

8.3 Sauf accord écrit contraire de la Société, le Fournisseur doit obtenir le dédouanement des Marchandises et se conformer à l'ensemble des autres lois et règlements relatifs à l'exportation et à l'importation des Marchandises.

8.4 Si tout ou partie des Marchandises ne sont pas livrées dans le ou les délais stipulés dans la commande, la Société est en droit de refuser de prendre livraison des Marchandises livrées hors délais et de renvoyer toutes les autres Marchandises déjà livrées dans le cadre du Contrat qui ne peuvent être utilisées efficacement et commercialement en raison du défaut de livraison d'une partie des Marchandises. Dans un tel cas, les Marchandises sont renvoyées au Fournisseur à ses risques et frais et la Société peut lui réclamer le remboursement de toute dépense supplémentaire raisonnablement exposée par la Société pour obtenir d'autres Marchandises en remplacement de celles dont la livraison a été refusée.

8.5 Tout retard résultant de quelque cause que ce soit indépendante de la volonté de la Société (telle que les grèves, lock-out, incendies, explosions, pénuries d'autres fournitures, retards de livraison de matériaux par d'autres fournisseurs, état de guerre, troubles civils ou sabotage) autorise la Société à reporter la date de livraison ou à annuler la commande, sans qu'en aucun cas la Société ne soit tenue pour responsable envers le Fournisseur des mesures prises en vertu des dispositions du présent article.

8.6 Les risques liés aux Marchandises sont exclusivement transférés conformément aux règles applicables de l'Incoterm indiqué sur le Bon de commande. À défaut d'une telle indication, les risques liés aux Marchandises sont transférés lorsque les Marchandises sont livrées dans les locaux de la Société, quelles que soient les dispositions prises pour l'expédition, le transport ou le paiement et, sauf lorsque le déchargement est effectué sous la seule supervision de la Société, le Fournisseur est responsable de tout dommage causé aux Marchandises lors du déchargement dans les locaux de la Société.

8.7 Toute livraison partielle d'une commande est considérée comme faisant partie d'une seule livraison. L'acceptation d'une telle livraison échelonnée ne vaut pas acceptation de l'ensemble de la commande. Le Fournisseur n'est pas en droit de se réserver le droit de disposer des Marchandises.

8.8 Tous les frais encourus par le Fournisseur pour le stockage des Marchandises avant la livraison sont à sa charge exclusive, sauf accord spécial avec la Société et sous réserve de l'émission d'un Bon de Commande supplémentaire.

8.9 Sauf accord contraire écrit de la Société, celle-ci n'est pas tenue de payer ou de renvoyer les caisses, boîtes, bidons, emballages, palettes ou conteneurs de quelque nature que ce soit utilisés pour l'emballage des Marchandises, qu'ils soient réutilisables ou non.

8.10 The Supplier shall, at its sole expense until delivery of the Goods in accordance with this Contract, insure the Goods against all risks to their full replacement value.

9. Price

9.1 The price of the Goods shall be set out in the Purchase Order or in a Contract. The price is fixed for the duration of the Contract.

9.2 No variation in the Price nor extra charges can be made (whether on account of increased material, labor or transport costs, fluctuation in rates of exchange or otherwise) without the prior written consent of the Company. Any unilateral change of the Price by Supplier, even partial, may therefore cause the partial or total cancellation of the corresponding Purchase Order as the Company considers appropriate without charge or penalty.

9.3 Where the Goods are subject to Value Added Tax or other equivalent import and duties the amount legally demandable shall be shown separately and the Supplier shall produce bona fide evidence of the amount paid or to be paid by it in respect thereof.

9.4 The Company reserves the right to deduct from any monies due to the Supplier any monies due from the Supplier to the Company in respect of Goods supplied or work done by the Company.

10. Title

10.1 Title to any Goods manufactured to the specific design of the Company shall pass to the Company forthwith upon the manufacture thereof, or in the case of Goods upon which the name of the Company or one of the Company's customers has been placed or otherwise incorporated, upon the making or creation of such branded Goods.

10.2 In the case of Goods other than Goods falling within the terms of Condition 10.1, the Company shall acquire title to the Goods when they are delivered to the Company or upon payment or part payment if made before delivery and thereafter the Company shall be entitled to deal with the Goods howsoever it thinks fit without any duty to account to the Supplier out of any proceeds of any subsequent dealings with the Goods. The passing of ownership shall be without prejudice to the Supplier's continuing obligations for the care and custody of the Goods.

10.3 The Supplier shall not be entitled to take or enforce any lien whatsoever against any Goods supplied under the Contract.

10.4 Where the Company pays for Goods prior to delivery, the Supplier shall: (a) ensure the Goods are stored separately from all its other stock and clearly marked as the property of the Company; and (b) allow the Company access to the Supplier's premises to take possession of the Goods on request.

11. Limitation of Liability

11.1 Neither party limits or excludes its liability:

- (a) in respect of any deceit, theft, fraud or fraudulent misrepresentation by it or its employees, agents, contractors and sub-contractors;
- (b) for death or personal injury caused by its negligence;
- (c) for any matter in respect of which an indemnity has been provided; or
- (d) to the extent such limitation or exclusion is not permitted by law.

11.2 Subject to Conditions 11.1 and 11.3, the maximum aggregate liability of the Company to the Supplier shall be limited to the invoiced and agreed price for the Goods.

11.3 The Company shall not be liable to the Supplier for any indirect, special, punitive or consequential loss or damage including any indirect loss of business or profits, in each case whether arising from negligence, breach of contract or otherwise, even if such loss or damage was foreseeable.

11.4 The Supplier acknowledges that the Supplier's liability to the Company in relation to any claim relating to the Goods shall not be limited or excluded by virtue of the fact that the Supplier may not have manufactured the Goods. It is the Supplier's obligation alone to ensure that the Goods supplied to the Company comply with the Contract.

11.5. In the event of a contractual breach, the Parties explicitly exclude the application of the legal provisions on extra-contractual liability of the Belgian Civil Code (both between themselves and in respect of any direct or indirect contractors of their counterparty). With regard to the subject matter of the Agreement, only the legal provisions on contractual liability shall apply (to the extent not deviated from in this Agreement). This clause applies as a defense against any extra-contractual liability claims by the Parties (and their direct or indirect contracting parties, if any).

In the event that the above limitation of liability is found to be invalid, illegal, or unenforceable by a court of competent jurisdiction, such provision shall

8.10 Le Fournisseur doit, à ses frais exclusifs, assurer les Marchandises contre tous risques jusqu'à leur livraison pour leur valeur de remplacement intégrale.

9. Prix

9.1 Le Prix des Marchandises sera indiqué dans le Bon de Commande ou dans un Contrat. Le Prix est fixé pour la durée du Contrat.

9.2 Aucune variation du Prix ni aucun frais supplémentaire ne peuvent être effectués (que ce soit en raison d'une augmentation des coûts de matériel, de main-d'œuvre ou de transport, de la fluctuation des taux de change ou autre) sans le consentement écrit préalable de la Société. Toute modification unilatérale du Prix par le Fournisseur, même partielle, pourra donc entraîner l'annulation partielle ou totale du Bon de Commande correspondant que la Société jugera opportun sans frais ni pénalité.

9.3 Lorsque les Marchandises sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée ou à des droits d'importation et autres taxes, le montant légalement exigible doit être indiqué séparément et le Fournisseur doit fournir la preuve de bonne foi du montant payé ou à payer par lui à ce titre.

9.4 La Société se réserve le droit de déduire de toute somme due au Fournisseur toute somme due par le Fournisseur à la Société au titre des Marchandises fournies ou des travaux effectués par la Société.

10. Transfert de propriété

10.1 La propriété de toutes les Marchandises fabriquées conformément à une conception spécifique à la Société lui est transférée dès leur fabrication ou, dans le cas de Marchandises sur lesquelles le nom de la Société ou de l'un de ses clients a été apposé ou dans lesquelles il a été intégré de toute autre manière, dès la réalisation ou la création de telles Marchandises de marque.

10.2 Dans le cas de Marchandises autres que celles visées à l'article 10.1, la Société acquiert leur propriété lors de leur livraison à la Société ou lors du paiement ou paiement partiel s'il est effectué avant la livraison, après quoi la Société est en droit de disposer des Marchandises comme bon lui semble sans avoir à rendre compte au Fournisseur des recettes de toute transaction ultérieure avec les Marchandises. Le transfert de propriété ne fait pas cesser les obligations de soin et de garde des Marchandises s'imposant au Fournisseur.

10.3 Le Fournisseur n'est pas autorisé à asseoir ou faire valoir un quelconque privilège sur les Marchandises fournies dans le cadre du Contrat.

10.4 Lorsque la Société paie les Marchandises avant la livraison, le Fournisseur doit : a) veiller à ce que les Marchandises soient stockées séparément de tous ses autres stocks et clairement marquées comme étant la propriété de la Société ; b) permettre à la Société, à sa demande, d'accéder aux locaux du Fournisseur pour prendre possession des Marchandises.

11. Limites de responsabilité

11.1 Aucune des parties ne saurait limiter ou exclure sa responsabilité :

- a) en cas de faute intentionnelle, faute lourde, dol, vol, fraude ou déclaration frauduleuse de sa part ou de celle de ses employés, agents, prestataires et sous-traitants ;
- b) en cas de décès ou dommages corporels causés par sa négligence ;
- c) à l'égard de toute procédure pour laquelle une indemnité a été versée ;
- d) dans la mesure où une telle limitation ou exclusion de responsabilité n'est pas autorisée par la loi.

11.2 Sans préjudice des articles 11.1 et 11.3, la responsabilité cumulée maximale de la Société envers le Fournisseur est limitée au prix facturé pour les Marchandises.

11.3 La Société ne saurait être tenue pour responsable envers le Fournisseur de quelconques pertes ou dommages indirects, spéciaux, punitifs ou consécutifs, ni de quelconques pertes indirectes d'activité ou de bénéfices, que lesdits dommages ou pertes résultent d'une négligence, d'une violation de contrat ou de toute autre cause, quand bien même lesdits dommages ou pertes auraient été prévisibles.

11.4 Le Fournisseur reconnaît que la responsabilité du Fournisseur envers la Société en liaison avec toute réclamation relative aux Marchandises ne saurait être limitée ou exclue au motif que le Fournisseur n'aurait pas fabriqué les Marchandises. Le Fournisseur a l'obligation exclusive de s'assurer que les Marchandises fournies à la Société sont conformes au Contrat.

11.5. En cas de violation du contrat, les parties excluent explicitement l'application des dispositions légales relatives à la responsabilité extracontractuelle du Code civil belge (tant entre elles qu'à l'égard de tout contractant direct ou indirect de leur contrepartie). En ce qui concerne l'objet de l'accord, seules les dispositions légales relatives à la responsabilité contractuelle s'appliquent (dans la mesure où il n'y est pas dérogé dans le présent accord). La présente clause s'applique en tant que défense contre toute action en responsabilité extracontractuelle des parties (et de leurs contractants directs ou indirects, le cas échéant).

be deemed severed from this Agreement and shall not affect the validity, legality, or enforceability of the remaining provisions. The Parties agree to promptly negotiate in good faith to amend this Agreement to replace the invalid, illegal, or unenforceable provision with a valid, legal, and enforceable provision that, to the greatest extent possible, achieves the original intent of the Parties.

12. Termination

12.1 The Company may terminate the Contract by notice in writing with immediate effect without compensation to the Supplier in any of the following events:

(a) the Supplier commits a breach of the Contract which is not capable of remedy or persistently repeats a remedial breach or, if capable of remedy, the breach is not remedied within 30 days of a notice from the Company requiring it to be remedied;

(b) the Supplier is affected by an Insolvency Event or

(c) the Supplier fails to comply with any Company Policy.

12.2 The Supplier shall be entitled to terminate the Contract with immediate effect on giving written notice to the Company where the Company is affected by an Insolvency Event.

12.3 Termination of the Contract shall not affect any accrued rights or liabilities of either party or the coming into force or continuation in force of any Conditions which are expressly or by implication intended to come into force or continue in force on or after termination.

13. Force Majeure

13.1 A Party will not be liable to the other for any delay or failure in performance to the extent that it is caused by circumstances beyond its reasonable control, such as, fire; explosion; flood; earthquake; storm; act of God; sabotage or vandalism; labour and/or trade disputes, industrial actions, strikes or lockouts, provided in each case that the effects could not have been mitigated or avoided by reasonable contingency planning (each, a 'force majeure event'). For the avoidance of doubt, in respect of the Supplier, the following will not constitute a force majeure event: shortages of, or delays in obtaining, feedstocks, raw materials or finished products, equipment, labour, transportation, or storage; or non-performance by suppliers or subcontractors of the Supplier; or an event directly related to the United Kingdom ceasing to be a member of the European Union (Brexit); or an event directly related to COVID-19.

13.2 The affected party shall within 14 days of the start of the force majeure event, provide written notice to the other and such notice shall include: The date upon which the force majeure event began, its likely or potential duration and the effect it will have on the affected party's ability to perform any of its obligations under the agreement; and the affected party shall use all reasonable endeavours to mitigate the effect of the force majeure event on the performance of its obligations.

13.3 Further, if Supplier at any time decides that its product supply is insufficient to meet the actual or forecasted needs of the Company, its divisions and subsidiaries, and its customers (whether under contract or not) ('the Shortage'), subject to the written agreement of the Company, the Supplier may allocate its reduced supply in a fair and reasonable manner and the Supplier agrees to reimburse the Company for its genuine direct and/or consequential losses incurred as a result of the Shortage for example, charges made to the Company by its Customers for delayed delivery and costs associated with sourcing alternative supply.

13.4 If the force majeure event and/or the Shortage results in a period of delay or non-performance for 4 weeks or more, the Company may terminate this agreement by giving written notice to the Supplier.

14. Payment

14.1 Payment for the Goods shall be made only on submission of an accurate and valid invoice including relevant purchase order reference, within a period of sixty (60) days from the date of the invoice, or as otherwise agreed in writing by an authorised signatory of the Company.

14.2 If the Company disputes any sums set out in an invoice then it will notify the Supplier in writing before the due date for payment and will pay any amounts set out in that invoice to the extent they are not disputed. The Company and the Supplier shall meet within 14 days of receipt of a written notice from the Company under this Condition to attempt to resolve the dispute.

14.3 Payment of the price is without prejudice to any claims or rights which the Company may have against the Supplier and shall not constitute

Si la limitation de responsabilité susmentionnée est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent, cette disposition sera considérée comme dissociée du présent accord et n'affectera pas la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres dispositions. Les parties conviennent de négocier rapidement et de bonne foi pour modifier le présent accord afin de remplacer la disposition invalide, illégale ou inapplicable par une disposition valide, légale et applicable qui, dans toute la mesure du possible, respecte l'intention initiale des parties.

12. Résiliation

12.1 La Société peut résilier de plein droit le Contrat par notification écrite avec effet immédiat sans indemnisation du Fournisseur dans chacun des cas suivants :

a) le Fournisseur commet une violation du Contrat à laquelle il n'est pas en mesure de remédier ou persiste dans la répétition d'une violation à laquelle il est en mesure de remédier ou, s'il est possible de remédier à la violation du contrat, il n'y est pas remédié dans les 30 jours suivant une notification de la Société mettant le Fournisseur en demeure d'y remédier ;

b) dans la mesure permise par les lois et réglementations applicables, le Fournisseur se trouve dans un Cas d'insolvabilité ;

c) le Fournisseur ne respecte pas une Politique de la société.

12.2 Le Fournisseur est en droit de résilier le Contrat avec effet immédiat par notification écrite à la Société lorsque celle-ci se trouve dans un Cas d'insolvabilité.

12.3 La résiliation du Contrat ne remet pas en cause les droits ou responsabilités déjà échus de l'une ou l'autre des parties, ni l'entrée en vigueur ou le maintien en vigueur des Conditions qui sont expressément ou implicitement destinées à entrer en vigueur ou à rester en vigueur lors de la résiliation ou après celle-ci.

13. Force Majeure

13.1 Aucune partie ne saurait être tenue pour responsable envers l'autre en cas de retard ou de défaut d'exécution dans la mesure où un tel retard ou défaut d'exécution est causé par un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence des cours et tribunaux français, ou des circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté, telles qu'un incendie, une explosion, une inondation, un tremblement de terre, une tempête, une catastrophe naturelle, une épidémie, une pandémie, un sabotage ou un acte de vandalisme, des conflits du travail, des actions syndicales, des grèves ou des lock-out. Afin de lever toute ambiguïté, les situations suivantes ne sauraient constituer un cas de force majeure: les pénuries ou retards dans l'approvisionnement en matières premières ou produits finis, équipements, main-d'œuvre, moyens de transport ou de stockage, ni un défaut d'exécution de ses fournisseurs ou sous-traitants, ni un événement directement lié à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) ou un événement directement lié au COVID-19.

13.2 La partie concernée doit, dans les 14 jours suivant le début du cas de force majeure, adresser à l'autre partie une notification écrite indiquant : la date à laquelle le cas de force majeure a débuté, sa durée probable ou potentielle et l'effet qu'il aura sur la capacité de la partie concernée à satisfaire à chacune de ses obligations au titre du contrat. La partie concernée doit consentir tous les efforts raisonnables pour atténuer l'effet du cas de force majeure sur l'exécution de ses obligations.

13.3 En outre, si le Fournisseur estime, à un moment quelconque, que son approvisionnement en produits est insuffisant pour répondre aux besoins réels ou prévus de la Société, de ses divisions et filiales, ainsi que de ses clients (sous contrat ou non), une telle situation étant ci-après dénommée « la Pénurie », il peut, sous réserve de l'accord écrit de la Société, répartir son approvisionnement réduit d'une manière juste et raisonnable, en acceptant d'indemniser la Société pour ses pertes réelles directes et/ou indirectes subies en raison de la Pénurie, par exemple pour les frais facturés à la Société par ses clients pour les retards de livraison et pour les coûts associés à la recherche d'une autre source d'approvisionnement.

13.4 Si le cas de force majeure et/ou la Pénurie entraîne un retard ou une période d'inexécution de 4 semaines ou plus, la Société peut résilier le présent contrat de plein droit en adressant une notification écrite au Fournisseur.

14. Paiement

14.1 Le paiement des Marchandises n'est effectué que sur présentation d'une facture en bonne et due forme mentionnant notamment la référence du bon de commande approprié et conformément aux conditions de paiement de la Société (soixante (60) jours date de facture) ou selon ce qui aura été accepté par écrit par un signataire autorisé de la Société.

14.2 Si la Société conteste les montants indiqués sur une facture, elle en informe le Fournisseur par écrit avant la date d'échéance du paiement et paie la part non contestée des montants indiqués sur cette facture. La Société et le Fournisseur se rencontrent dans les 14 jours suivant la réception d'une notification écrite de la Société au titre du présent article pour essayer de résoudre le litige.

14.3 Le paiement du prix s'entend sans préjudice des griefs ou recours éventuels de la Société à l'encontre du Fournisseur et ne vaut pas acceptation des Marchandises.

acceptance of the Goods. The Company reserves the right to set off any amount owing by it against any amounts owing to it from the Supplier and to withhold any payments to the extent that Goods have not been supplied to the Company's reasonable satisfaction.

14.4 The Company assumes no payment obligations in addition to those contained in the Contract for goods provided in a quantity or to a specification in excess of the Goods ordered in the Purchase Order, save where the Company has agreed to the provision of such goods in writing.

15. Cancellation

Any Purchase Order may be cancelled at any time after acceptance, by the Company giving to the Supplier reasonable notice. The Company shall not be liable for any loss (consequential or otherwise) to the Supplier.

16. Intellectual Property

16.1 All Intellectual Property Rights belonging to a party prior to the placement of the first Purchase Order under the Contract shall remain vested in that party. Save as expressly provided for in these Conditions, neither party will be entitled to any right or licence to any of the other party's Intellectual Property Rights.

16.2 The Company grants to the Supplier a non-exclusive royalty free revocable licence to use the Company's Intellectual Property Rights to the extent required and solely for the purpose of the manufacture and supply of the Goods to the Company. Such licence shall not include the right to sub-licence and shall automatically terminate on the termination or expiry of the Contract, or if earlier, upon receipt of written notice from the Company.

16.3 Where the Goods are designed, created or otherwise developed by the Supplier for the Company pursuant to the Contract, all Intellectual Property Rights in or relating to the Goods shall belong to the Company absolutely. The Supplier hereby assigns the Intellectual Property Rights in any such Goods to the Company with the intent that upon the making or creation of the Goods the Intellectual Property Rights shall automatically vest in the Company. The Supplier shall at the Company's request (and notwithstanding the termination of the Contract) do and procure all such acts as the Company may reasonably require:

(a) to vest the legal title in, apply for, obtain and maintain in force in the Company's sole name (unless it otherwise directs) those Intellectual Property Rights;

(b) to bring any proceedings for infringement of any of those Intellectual Property Rights.

16.4 With regards to any Goods that do not fall within Condition, the Supplier grants to the Company, its agents and contractors, a worldwide, royalty-free, non-exclusive, revocable licence (including the right to grant sub-licences) to use:

(a) any and all Intellectual Property Rights in the Goods; and

(b) any other Intellectual Property Rights,

to the extent necessary to enable the full benefit of ownership of the Goods.

16.5 The Supplier warrants that the sale or use of the Goods by the Company will not infringe any third party's Intellectual Property Rights.

17. Assignment

The Supplier shall not without the written consent of the Company assign or sub-contract the Contract or any significant part thereof. Any such permitted sub-contracting shall not in any way relieve the Supplier from any of its obligations under the terms of the Contract.

18. Secrecy

The Supplier shall treat the Order/Contract and all designs, drawings, specifications and information supplied herewith as confidential and shall not disclose the same to any third party without the Company's written consent.

19. Data Privacy

19.1. The Supplier shall (i) ensure that it, its employees, agents and authorized subcontractors comply with the requirements of any applicable data privacy legislation (including, inter alia, the General Data Protection Regulation (EU) 2016/679 (GDPR) and all other applicable data protection laws and/or regulations); (ii) refrain from doing or allowing to be done

La Société se réserve le droit de compenser toute somme due par elle avec toute somme qui lui est due par le Fournisseur et de retenir tout paiement dans la mesure où les Marchandises n'ont pas été fournies à la satisfaction raisonnable de la Société.

14.4 La Société décline toute obligation de paiement autre que celles prévues au Contrat pour des marchandises fournies en une quantité ou selon des spécifications excédant la quantité ou les Spécifications des Marchandises commandées dans le Bon de commande, sauf si la Société a accepté par écrit la fourniture de telles marchandises.

15. Annulation

La Société peut annuler tout Bon de commande à tout moment après son acceptation, avec un préavis raisonnable au Fournisseur. La Société n'est pas responsable des pertes (indirectes ou autres) subies par le Fournisseur.

16. Propriété intellectuelle

16.1 Tous les droits de propriété intellectuelle appartenant à une partie avant la passation du premier Bon de commande dans le cadre du Contrat restent acquis à ladite partie. Sauf disposition expresse des présentes Conditions, aucune des parties ne dispose d'un droit ou d'une licence quelconque sur les Droits de propriété intellectuelle de l'autre partie.

16.2 La Société accorde au Fournisseur une licence révocable, non exclusive et libre de redevance pour l'utilisation des Droits de propriété intellectuelle de la Société dans la mesure requise et aux seules fins de la fabrication et de la fourniture des Marchandises à la Société. Ladite licence ne comprend pas le droit d'attribuer une sous-licence et prend automatiquement fin à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, ou, avant une telle résiliation ou expiration, à la réception d'une notification écrite de la Société.

16.3 Lorsque les Marchandises sont conçues, créées ou élaborées de toute autre manière par le Fournisseur pour la Société en application du Contrat, tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Marchandises ou relatifs à celles-ci appartiennent exclusivement à la Société. Le Fournisseur cède par les présentes les Droits de propriété intellectuelle sur de telles Marchandises à la Société, étant précisé que lesdits Droits de propriété intellectuelle sont automatiquement acquis à la Société à compter de la réalisation ou de la création desdites Marchandises. À la demande de la Société (et nonobstant la résiliation du Contrat), le Fournisseur passe et fait passer tous les actes que la Société peut raisonnablement exiger :

a) afin de conférer à la Société, d'obtenir pour la Société et de conserver en vigueur au seul nom de la Société (sauf instruction contraire de cette dernière) la propriété légale de tels Droits de propriété intellectuelle ;

b) afin d'introduire toute action en contrefaçon de l'un desdits Droits de propriété intellectuelle.

16.4 À l'égard des Marchandises ne relevant pas de l'article 16.3, le Fournisseur accorde à la Société, à ses agents et à ses prestataires, une licence d'utilisation mondiale, libre de redevance, non exclusive et révocable (comprenant le droit d'accorder des sous-licences) :

a) sur tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Marchandises ;

b) sur tous autres Droits de propriété intellectuelle

dans la mesure nécessaire pour permettre la pleine jouissance de la propriété des Marchandises.

16.5 Le Fournisseur garantit que la vente ou l'utilisation des Marchandises par la Société ne portera pas atteinte aux Droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

17. Cession

Le Fournisseur ne saurait, sans le consentement écrit de la Société, céder ou sous-traiter le Contrat ou une quelconque partie significative de celui-ci. Aucune sous-traitance autorisée ne saurait en aucune façon exonérer le Fournisseur de ses obligations au titre du Contrat.

18. Secret commercial

Le Fournisseur doit traiter le Bon de commande/Contrat et l'ensemble des conceptions, dessins, spécifications et informations fournis avec celui-ci comme étant confidentiels et ne saurait les communiquer à un tiers sans le consentement écrit de la Société. Les stipulations du présent article demeurent en vigueur pendant la durée du Contrat et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de l'expiration et la résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit.

19. Données personnelles

19.1. Le Fournisseur doit (i) s'assurer que lui-même, ses employés, agents et sous-traitants autorisés respectent les exigences de toute législation applicable en matière de confidentialité des données (notamment, entre autres, le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD) et l'ensemble des autres lois et/ou règlements sur la protection des données en vigueur) ; (ii) s'abstenir de faire ou de

anything that may cause or result in a breach by the Company of any such legislation ; (iii) take adequate organizational and technical measures to protect all personal data against unauthorized or unlawful processing and against any risk of loss or damage; (iv) process personal data solely for the purpose of performing the obligations of the Contract or as otherwise instructed in writing by the Company; (v) refrain, wherever the RGPD applies, from transferring personal data outside the European Union without the prior written consent of the Company and without complying with any additional restrictions reasonably imposed by the Company.19.2.The Supplier shall, to the extent permitted by law, upon the termination of the Contract, securely erase or destroy all records or documents containing personal data and shall notify the Company in writing that such erasing and/or destruction has taken place. The Supplier shall fully indemnify the Company against any third party claims resulting from unlawful processing of personal data by the Supplier and/or on its behalf or instruction; or through deviation from the Company's instructions.

20. Publicity

The Supplier shall not be entitled to make any announcement or issue any press release or publicity material relating to the subject matter of the Contract without the prior written consent of the Company.

21. Notices

Any notices given hereunder may be served personally or left at the residence or last known place of business of the other party or may be sent by post, electronic mail or comparable means of communication. In the case of notice sent by post, notice shall be deemed to have been received in the course of the post. In the case of notices sent by electronic mail or comparable means of communication, notice shall be deemed to have been received upon successful transmission. All notices addressed to the Company must be marked for the attention of the General Counsel & Company Secretary.

22. Ethical Business Conduct

22.1 The Supplier warrants that its employment, environmental and health and safety practices are in compliance with industry standards, in addition to applicable laws. In addition, the Supplier acknowledges that Company has adopted a "Supplier Code of Conduct" governing, among other things, its relationships with suppliers (a copy of which can be found on Company's website at <https://www.mcbride.co.uk/about-us/corporate-policies/policies/>).

The Supplier agrees to conduct itself in its dealings with Company in a manner that is consistent and facilitates compliance with Company's Code. 22.2 The Supplier warrants to the Company that, to the best of its knowledge, neither it nor any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or sub-contractors has not committed any offence, and it ensures that they shall not, in the future, commit any offence under applicable laws prohibiting acts of corruption in any part of the world, or providing for offenses relating to corruption or fraudulent acts, money laundering or tax evasion. The Supplier undertakes that neither it nor any of its directors, employees, agents, representatives, service providers or subcontractors shall not commit, at any time after the conclusion of this Contract, such infringements. The Supplier warrants to have in place adequate procedures designed to prevent such offences.

22.3 The Supplier further warrants to the Company that it is not entering into this Contract with any knowledge that any money has been, or will be, paid to any person working for or engaged by the Company or that an agreement has been made to that effect, unless details of any such arrangement have been disclosed in writing to the Company before the date of this Contract.

22.4 The Supplier shall immediately notify the Company as soon as it becomes aware of a breach or possible breach by the Supplier of any of the requirements in this condition. If the Supplier (including any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or sub-contractors, in all cases whether or not acting with the Supplier's knowledge) breaches this condition 22, the Company is entitled to immediately terminate this Contract by written notice.

22.5 If, at any time, the Supplier (or any of its directors, employees, agents, representatives, contractors or subcontractors) fails to fulfil any of its obligations under this Condition 22, the Supplier shall indemnify and hold the Company harmless from all losses, liabilities, fines, damages and costs, including legal and investigation costs, litigation, settlement, judgment,

permettre de faire quoi que ce soit qui puisse occasionner ou entraîner une violation par la Société d'une telle législation ; (iii) prendre des mesures organisationnelles et techniques adéquates pour protéger toutes les données personnelles contre tout traitement non autorisé ou illicite et contre tout risque de perte ou de dommage ; (iv) traiter les données personnelles uniquement dans le but d'exécuter les obligations du Contrat ou selon les instructions écrites de la Société ; (v) s'abstenir, partout où le RGPD s'applique, de transférer des données personnelles en dehors de l'Union européenne sans le consentement préalable et écrit de la Société et sans respecter toute restriction supplémentaire raisonnablement imposée par la Société.

19.2. Le Fournisseur doit, au terme du Contrat, effacer ou détruire de manière sécurisée tous les dossiers ou documents contenant des données personnelles et doit notifier à la Société par écrit qu'un tel effacement et/ou une telle destruction a bien été effectué. Le Fournisseur indemnise intégralement la Société contre toute réclamation de tiers résultant d'un traitement illicite de données personnelles par le Fournisseur et/ou en son nom ou sur ses instructions ou résultant du non-respect des instructions de la Société.

20. Publicité

Le Fournisseur n'est pas autorisé à faire des annonces ou à publier des communiqués de presse ou du matériel publicitaire concernant l'objet du Contrat sans le consentement préalable et écrit de la Société.

21. Notifications

Les notifications effectuées en vertu des présentes peuvent être délivrées à personne ou laissées au domicile ou au dernier établissement connu de l'autre partie ou peuvent être envoyées par courrier postal, courrier électronique ou tout autre moyen de communication comparable. Dans le cas d'une notification envoyée par courrier postal, la notification est réputée avoir été reçue dans les délais habituels de livraison du courrier. Dans le cas de notifications envoyées par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication comparable, la notification est réputée avoir été reçue lors de sa transmission. Toutes les notifications adressées à la Société doivent être mentionnées à l'attention du Directeur Juridique (General Counsel & Company Secretary).

22. Conduite éthique des affaires

22.1 Le Fournisseur garantit que ses pratiques en matière d'emploi, d'environnement, de santé et de sécurité sont conformes aux normes de l'industrie et aux lois applicables. En outre, le Fournisseur reconnaît que la Société a adopté un « Code de conduite des fournisseurs » régissant, entre autres, ses relations avec les fournisseurs (dont une copie est disponible sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.mcbride.co.uk/fr/informations-generales/politiques-d-entreprise/politiques/>). Le Fournisseur s'engage à se conduire dans ses relations avec la Société d'une manière cohérente et facilitant le respect dudit code de conduite.

22.2 Le Fournisseur garantit à la Société que, à sa connaissance, ni lui ni aucun de ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants n'a, à un moment quelconque avant la conclusion du présent Contrat, commis d'infraction en matière de corruption, blanchiment de capitaux, de fraude fiscale, de détournement de fonds, contre les finances publiques et la sécurité sociale, ou de corruption dans les affaires, caractérisés dans le Code pénal français ou à toute législation ou common law, dans une région quelconque du monde, prévoyant des infractions en matière de corruption ou d'actes frauduleux ou de corruption, y compris le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale.

22.3 Le Fournisseur garantit, en outre, à la Société qu'il ne conclut pas le présent Contrat en sachant que des sommes quelconques ont été ou seront versées à une personne travaillant pour la Société ou engagée par elle, ou en sachant qu'un accord a été passé à cet effet, à moins que les détails d'un tel accord n'aient été communiqués par écrit à la Société avant la date du présent Contrat.

22.4 Le Fournisseur s'engage à ne commettre, à aucun moment après la conclusion du présent Contrat, une quelconque desdites infractions et à veiller à ce que ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants ne commettent, à aucun moment après la conclusion du présent Contrat, une telle infraction.

22.5 Si le Fournisseur (y compris ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants, agissant ou non à son insu) enfreint le présent article, la Société peut résilier le présent Contrat par notification écrite avec effet immédiat.

22.6 Le Fournisseur doit mettre en place des procédures adéquates afin d'empêcher toute personne travaillant pour le Fournisseur ou pour tout autre tiers lié de quelque manière que ce soit à l'exécution du présent Contrat de commettre des délits de corruption active ou passive.

22.7 Si, à un moment quelconque, le Fournisseur (ou l'un de ses administrateurs, employés, agents, représentants, prestataires ou sous-traitants) manque à l'une de

<p>interest and penalties that the Company may incur as a result of such a breach.</p> <p>23. Third Party Rights Any obligation of the Supplier under the Contract is stipulated in favor of the Company and any Affiliated Company of the Company, which may invoke the terms of the Contract. References to the Company in the context of the Supplier's obligations should be interpreted accordingly.</p> <p>24. Law Applicable and Jurisdiction THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CONTRACT AND ANY DISPUTE OR CLAIM WHATSOEVER (INCLUDING NON-CONTRACTUAL DISPUTES OR CLAIMS) ARISING OUT OF THEM SHALL BE SUBJECT TO AND INTERPRETED AND CONSTRUED IN ACCORDANCE WITH BELGIUM LAW, INCLUDING BELGIUM CONFLICTS OF LAW, AND THE FRENCH-SPEAKING COURTS OF BRUSSELS SHALL HAVE EXCLUSIVE JURISDICTION IN ANY DISPUTE WHICH MAY ARISE, SAVE THAT THE COMPANY MAY INSTITUTE AND MAINTAIN PROCEEDINGS IN RESPECT OF THE CONTRACT IN ANY COUNTRY. THE UNITED NATIONS CONVENTION ON CONTRACTS FOR THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS IS EXPRESSLY EXCLUDED.</p>	<p>ses obligations au titre du présent article, le Fournisseur doit indemniser la Société et l'exonérer de toute responsabilité pour l'ensemble des pertes, responsabilités, amendes, dommages et frais, y compris les frais de justice et les frais d'enquête, de litige, de règlement, de jugement, intérêts et pénalités que la Société pourrait encourir à la suite d'un tel manquement.</p> <p>23. Droits des tiers 23.1 Aucune personne tierce au Contrat ne saurait s'en prévaloir. 23.2 Les parties peuvent résilier ou modifier le Contrat (et tout document conclu en vertu de celui-ci ou en relation avec celui-ci) sans le consentement d'un quelconque tiers.</p> <p>24. Droit applicable et attribution de juridiction LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET TOUT LITIGE OU RECLAMATION QUEL QU'IL SOIT (Y COMPRIS LES LITIGES OU RECLAMATIONS NON CONTRACTUELS) EN DECOULANT SERONT SOUMIS ET INTERPRETES CONFORMEMENT AU DROIT BELGE, Y COMPRIS LES CONFLITS DE LOIS BELGES, ET LES TRIBUNAUX DE BRUXELLES AURONT COMPETENCE EXCLUSIVE POUR TOUT LITIGE POUVANT SURVENIR. LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES EST EXPRESSEMENT EXCLUE.</p>
---	---